Présentation de la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire

AgglO

L'AGGLO
Orléans Val de Loire

Présentation

p 4 Orléans Val de Loire, 22 communes
p 5 Orléans Val de Loire, l'attractive
p 6 Projet d'AgglO 2008/2014 et Agenda 21 d'agglomération
p 7 L'AgglO, mode d'emploi
p 8 Des femmes, des hommes au service d'un Projet
p 9 Les ressources de l'AgglO

Les compétences exclusives

p 10/11 Déplacements urbains
p 12/13 Développement économique
p 14/15 Gestion des déchets
p 16 Traitement des eaux usées
p 17 Accueil des gens du voyage

Les compétences partagées avec les communes

p18/19 Les chantiers de voirie et d'aménagement
p 20/21 Habitat et insertion par l'emploi
p 22 Les 22 communes de l'AgglO
p 23 Toute l'info sur l'AgglO

Le mot du Président de l'AgglO

De la collecte de vos déchets au développement du réseau de transports urbains « TAO », en passant par des chantiers de voirie ou encore la reconstruction des stations de traitement des eaux usées, l'AgglO est présente chaque jour à vos côtés et finance des équipements structurants pour l'avenir du territoire.

En 2002, 22 communes ont décidé de mettre en commun leurs moyens humains et financiers avec la création de la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire. L'AgglO intervient en priorité sur son cœur de métier, que sont les déplacements urbains, le développement économique, la gestion des déchets et l'assainissement. La proximité aux usagers, l'ambition pour un territoire, un développement durable et respectueux des équilibres écologiques constituent le fil conducteur de toutes les actions menées dans le cadre du second Projet d'AgglO 2008/2014, adopté en février 2009 par les élus communautaires.

Agir ensemble pour un service public plus efficace, au juste coût, adapté aux attentes réelles des usagers et garantir un développement cohérent et solidaire du territoire, c'est bien là tout l'enjeu de l'intercommunalité.

Je vous invite à parcourir ce guide qui vous aidera à mieux connaître les services publics que l'AgglO met en œuvre et les grands projets qu'elle développe, pour la qualité de vie et le bien-être de tous les habitants.

Ensemble, nous construisons l'agglomération de demain !

Charles-Eric Lemaignen
Président de l'AgglO

Orléans Val de Loire, **22 communes**

La Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire regroupe 22 communes. Ensemble, elles développent des projets structurants pour notre territoire et mettent en commun leurs moyens pour assurer des services publics de qualité, adaptés aux besoins des habitants.

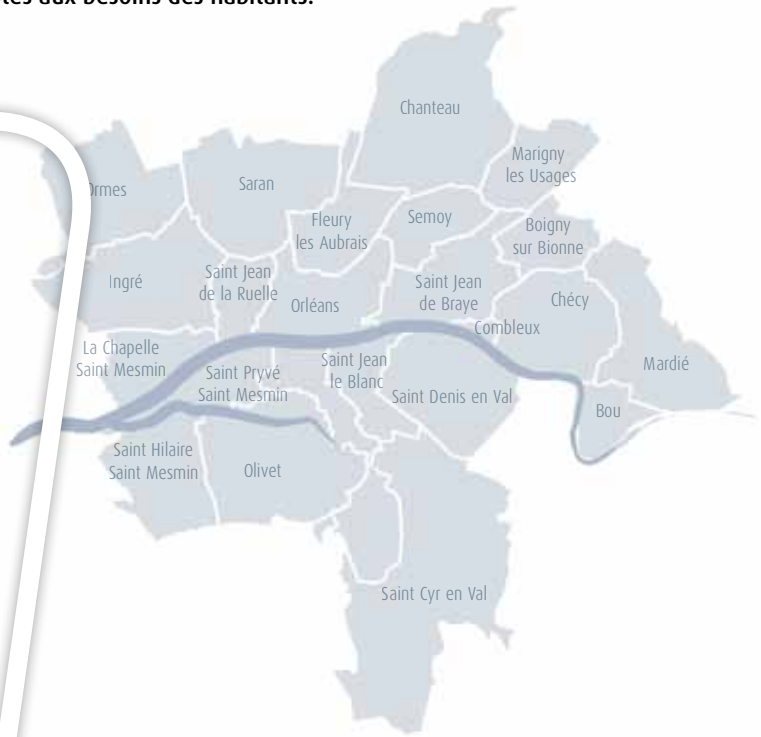

272 752
habitants (au 1er janvier 2010)

330 km²
de superficie

20 000
étudiants dont 16 000 à l'Université d'Orléans

9 500
entreprises

130 000
actifs

1 900
chercheurs

Le saviez-vous ?

Dans l'agglomération orléanaise, l'intercommunalité a déjà plus de 40 ans... Dès 1964, douze communes décident de créer le SIVOM (Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple). Le SIVOM avait pour mission d'assurer un service public essentiel : la collecte et le traitement des ordures ménagères. Il était doté de deux autres vocations facultatives : les ouvrages d'assainissement et la lutte contre l'incendie. En 1999, le SIVOM se transforme en Communauté de communes, qui deviendra en 2002 la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire, appelée communément l'AgglO.

Orléans Val de Loire, **l'attractive**

L'agglomération orléanaise bénéficie d'**un cadre de vie exceptionnel** et d'**un dynamisme économique privilégié.** A une heure de Paris, l'AgglO est desservie par des axes routiers performants, lui permettant d'être au cœur des flux nationaux et internationaux.

L'agglomération orléanaise possède, de plus, **un tissu économique riche et diversifié.** C'est un bassin d'emploi qualifié et motivé, où les entreprises trouvent des collaborateurs prêts à s'impliquer dans le développement de leur société.

Les amoureux de la nature sont par ailleurs inviter à flâner le long des bords de Loire en profitant **des quais d'Orléans réaménagés** pour le plus grand plaisir des promeneurs et des cyclistes ! La forêt est également présente dans l'agglomération avec la majestueuse **Sologne au Sud** et **la forêt domaniale au Nord/Est.**

N'oublions pas enfin que l'AgglO, ce sont des villes qui vivent au rythme des **festivals, expositions, concerts et évènements sportifs,** tels que le Festival de Loire tous les deux ans, les fêtes johanniques, l'Open international de Tennis, les marchés de Noël...

Notre territoire se mobilise actuellement pour que la ligne à grande vitesse Paris / Orléans / Clermont / Lyon (POCL) passe par Orléans, ce qui lui permettra d'assurer durablement son dynamisme et de renforcer son rôle de capitale régionale.

Orléans Val de Loire, **sous le signe du développement durable**

En 2009, les élus de l'AgglO ont adopté **un second Projet de territoire pour 6 ans** (2008-2014). Véritable feuille de route, le Projet d'AgglO définit les actions prioritaires que l'AgglO conduira pendant le mandat et les enveloppes budgétaires correspondantes. Les élus de l'AgglO ont placé ce Projet d'AgglO sous le signe de l'**ambition** pour un territoire attractif et dynamique, de la **proximité** dans le service aux habitants et du **développement durable**. Il met en avant trois grandes priorités : les **déplacements**, avec la construction de la seconde ligne de tram Est-Ouest, le **développement économique** avec le soutien à l'emploi local, et l'**environnement au quotidien** (gestion des déchets et assainissement).

Ce Projet d'AgglO est aujourd'hui complété d'un **Agenda 21 d'agglomération**, adopté à l'unanimité en mars 2011 par les élus communautaire. Cet Agenda 21 réaffirme et surtout concrétise l'engagement de l'AgglO pour un développement cohérent et durable de notre territoire. **53 actions concrètes** ont été dégagées à l'issue d'un travail de diagnostic, de concertation et de hiérarchisation, mené de 2008 à 2011 par l'AgglO, ses élus, ses services mais également ses partenaires institutionnels et économiques et les habitants. Ces actions sont aujourd'hui mises en œuvre au niveau de toutes les compétences communautaires.

L'AgglO, **mode d'emploi**

Tous les 6 ans, les conseils municipaux nouvellement élus de chaque commune membre désignent en leur sein leurs représentants au Conseil de communauté. La répartition est fixée par les statuts en fonction du nombre d'habitants de la commune, afin de garantir une représentation équilibrée du territoire. Le fonctionnement de l'AgglO repose sur des instances qui impulsent, étudient et votent les décisions et des services qui les mettent en œuvre.

Le Conseil de Communauté

Composé de 84 membres titulaires et 79 suppléants, il adopte, après débat en séance publique, les décisions les plus importantes. Il vote le budget et décide des grands projets.

Le Président

Élu pour 6 ans par les conseillers communautaires, le Président assure l'exécutif de la Communauté d'agglomération. Il est chargé de l'administration de la collectivité et du respect de l'application des statuts. Il préside les instances et fait exécuter les décisions.

Le Conseil de Communauté

Les séances du Conseil de Communauté se déroulent en salle du conseil municipal de la Mairie d'Orléans, place de l'Etape à Orléans. Elles sont publiques.

Pour connaître les dates : **www.agglo-orleans.fr**

Le Bureau

Le Conseil de Communauté délègue certaines décisions de gestion courante au Bureau, instance délibérative ouverte au public qui se réunit une fois par mois. Il se compose du Président, des 25 vice-Présidents et de 3 membres associés.

La Commission des Communes

Composée du Bureau et des maires non membres du Bureau, la commission des communes a un rôle d'arbitrage sur les grandes décisions de l'AgglO. C'est également une instance de concertation entre les communes.

Les Commissions thématiques

Composées d'élus communautaires, ces commissions ont un rôle technique et consultatif : elles émettent des avis sur les projets soumis au Conseil de Communauté pour décision. Elles sont au nombre de 10.

Orléans Val de Loire, **Des femmes des hommes, au service d'un Projet**

Les **services de la Communauté d'agglomération** sont organisés pour permettre un pilotage efficace des opérations et assurer un service public performant. L'Agglo regroupe ainsi **près de 520 agents** qui mettent leur savoir-faire au service d'un territoire.

L'Agglo, ce sont aussi **des métiers et des compétences techniques très variés :** rippeurs, ouvriers d'entretien d'assainissement, cadres administratifs et financiers, magasiniers, mécaniciens d'assainissement, chefs de projet informatique, policiers des transports, chargés d'opérations... travaillent au quotidien pour mettre en œuvre **un service public proche des habitants.**

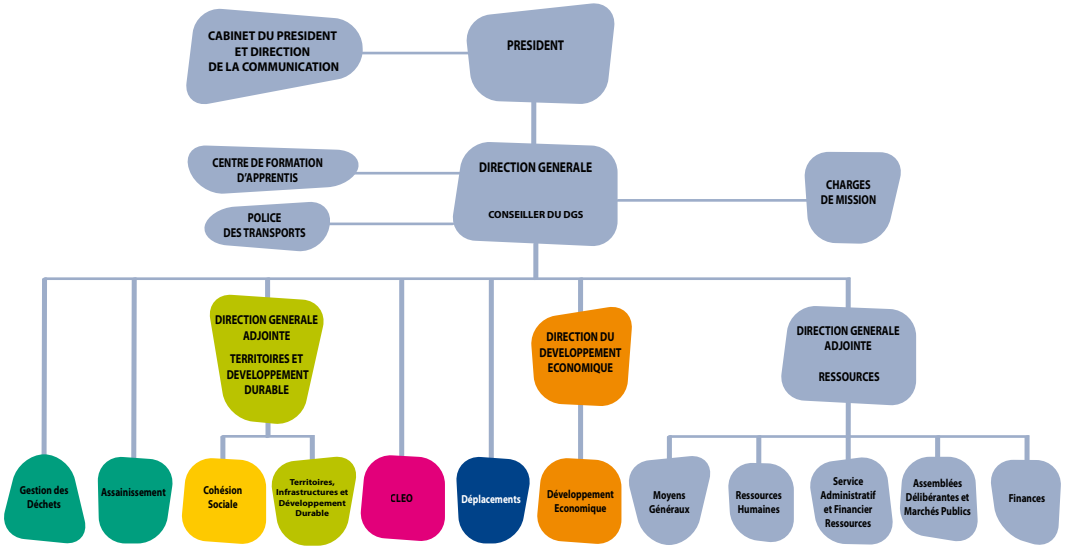

Les ressources de l'Agglo

Dans le contexte d'une situation économique difficile et d'une réforme profonde de la fiscalité locale, le budget de l'Agglo s'établit sur une stabilité de la fiscalité locale et une maîtrise des frais de fonctionnement, dans le respect des projets d'investissement et de la stratégie financière prévue au Projet d'Agglo 2008-2014.

La Contribution économique :

Elle est payée par les entreprises, les commerçants, les artisans et les professions libérales. Les taxes économiques sont la première ressource fiscale de l'Agglo.

Le Versement Transport (VT) :

Il est payé par les entreprises et les administrations de plus de 9 salariés. Il finance les charges liées aux déplacements domicile-travail dans l'agglomération. Son taux est de 1,8%.

La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) :

Elle est payée par les habitants et les entreprises du secteur tertiaire et finance la collecte et le traitement des déchets ménagers. Son taux est stable depuis 2005 : 8,73% sur toute l'agglomération.

La Redevance Assainissement (RA) :

Payée par les particuliers et les entreprises, la RA finance les dépenses de collecte et de traitement des eaux usées. Le tarif de la RA, indexé sur l'inflation, était en 2011 de 1,72€/m³ avec une part fixe de 14,97€.

La Fiscalité additionnelle :

Depuis 2009, l'Agglo perçoit une fiscalité additionnelle payée par les habitants de l'Agglo (taxe d'habitation et foncier bâti) et les entreprises (foncier bâti uniquement). Dans le cadre de la réforme de la fiscalité locale, l'Agglo percevra également des impôts ménages transférés pour partie du Département du Loiret et de la Région Centre.

L'AgglO **vous transporte**

L'AgglO investit pour développer et améliorer le confort des usagers du réseau bus/tram TAO de l'agglomération orléanaise. Elle en fixe également la tarification.

Avec la mise en service de la ligne B du tram en juin 2012, l'AgglO entre dans le club très fermé des agglomérations et villes françaises de plus de 250 000 habitants possédant deux lignes de tramway. Outil de transport écologique et accessible, la ligne B constitue également un outil formidable de réaménagement des espaces traversés qui relie les quartiers et les hommes : création de la ZAC du Grand Hameau à Saint Jean de Braye, renouvellement urbain du quartier de l'Argonne à Orléans, poursuite de l'embellissement du centre ancien, requalification de l'hôpital Madeleine, renouvellement du quartier des Salmoneries et la future opération d'aménagement du Clos des Mistigris à Saint Jean de la Ruelle...

Toute l'info sur le chantier du tram :
www.cleo.agglo-orleans.fr

Le saviez-vous ?

L'usager ne paye que 20 % du coût d'un voyage sur le réseau bus/tram.

Plus d'informations sur les lignes et les horaires du réseau TAO :
www.reseau-tao.fr

Des déplacements quotidiens facilités !

L'AgglO facilite également vos déplacements quotidiens en favorisant l'intermodalité au travers d'une offre de modes de déplacement diversifiés et complémentaires : bus, tramway, vélos en libre service, aménagements cyclables...

L'AgglO développe **un réseau cyclable, continu et sécurisé**, et multiplie les **points de stationnement** vélo à proximité des arrêts de tram et de bus les plus fréquentés. Elle gère également le service de location de vélos courte durée **Vélo'+** : 350 vélos et 33 stations disponibles 24h/24 et 7j/7.

Abonnement sur **www.agglo-veloplus.fr**

C'est nouveau !

750 vélos, dont 300 électriques, disponibles dès 2012 en location longue durée !

375 km
d'aménagements cyclables

Le saviez-vous ?

Chaque année, l'AgglO édite une **carte des itinéraires cyclables** de l'agglomération orléanaise. Retrouvez la liste de diffusion de la nouvelle édition de la carte vélo sur **www.agglo-orleans.fr**

L'AgglO accompagne les entreprises et soutient l'emploi de demain

Au titre de sa compétence économique, l'AgglO gère et aménage les parcs d'activités communautaires, soutient et accompagne les projets de développement des entreprises locales, assure la promotion économique de notre territoire et la prospection pour l'installation de nouvelles entreprises.

Aménager des parcs d'activités

L'AgglO aménage et développe des « parcs-services » qui offrent à leurs entreprises et à leurs salariés un cadre de travail agréable et des services de proximité (restaurants et crèches interentreprises, transports, services divers...). L'AgglO travaille également en étroite collaboration avec les communes et les associations de parcs d'activités pour mettre en place des « contrats de parcs », afin de garantir un développement harmonieux et durable des parcs d'activités.

Accompagner les entreprises locales

L'AgglO accompagne les entreprises locales de son territoire et suit leurs projets de développement. Elle assure également le suivi des projets d'implantation de nouvelles entreprises.

Parc d'activités
La Saussaye
Ici, l'Agglo améliore la qualité de ses parcs d'activités pour les entreprises et leurs salariés
AgglO

Encourager la création d'entreprises

L'AgglO poursuit par ailleurs son aide à la création d'entreprises grâce au suivi personnalisé des créateurs par le Réseau Création Orléans Loiret (RCOL). Elle accompagne les jeunes entreprises au travers de la gestion de quatre pépinières d'entreprises et de l'animation du RCOL, qui organise chaque année un salon de la création et de la reprise d'entreprises.

Pour plus d'infos :
www.orleanspepinieres.fr
www.reseaucreation45.com

Favoriser l'innovation et créer les emplois de demain

Pour favoriser l'innovation sur notre territoire, l'AgglO apporte son soutien financier aux pôles de compétitivité de notre territoire et accompagne le développement du pôle d'excellence Nekoé, premier pôle d'innovation par les services. L'AgglO encourage également les liens entre entreprises, enseignement supérieur et recherche, au travers de son soutien à l'association Orléans Val de Loire Technopole.

Pour plus d'infos
www.tech-orleans.fr

Développer le commerce et l'agriculture périurbaine

Dans le cadre de son Schéma de COhérence Territorial (SCoT), l'AgglO définit un document d'orientation et de développement du commerce dans l'agglomération et met en œuvre une charte agricole pour son territoire, en lien avec la Chambre d'Agriculture du Loiret.

Elle soutient également le commerce de proximité et le commerce non sédentaire.

Zoom sur le CFA de l'AgglO

Le Centre de Formation des Apprentis (CFA) de l'AgglO accueille des jeunes de 16 à 25 ans et propose des formations en alternance dans des domaines variés (commerce, services, immobilier, électronique, ébénisterie...). Des formations continues pour adultes sont également disponibles.

Pour plus d'infos :
www.cfa.agglo-orleans.fr

L'AgglO **collecte et valorise vos déchets**

L'AgglO assure la collecte, le tri, la valorisation et le traitement de vos déchets ménagers. Les déchets ménagers et issus du tri sélectif sont traités au niveau de l'Usine de traitement des ordures ménagères (UTOM) située à Saran. Les déchets ménagers y sont brûlés et produisent de l'énergie. Les déchets recyclés sont triés pour être envoyés vers les différentes filières de valorisation.

L'AgglO dispose également de **6 déchetteries** qui recueillent les encombrants et les déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (électroménager...), ainsi que certains déchets spécifiques (déchets verts, dangereux, gravats, cartons...). Déposer ce type de déchets en déchetterie permet de les dépolluer, le cas échéant, et de les valoriser.

Le saviez-vous ?

Chaque habitant de l'AgglO produit en moyenne 514 kg de déchets par an !

Les 6 déchetteries de l'AgglO

Chécy
Parc d'activités de la Guignardière
Rue Pierre et Marie Curie

Ingré
Chemin de la Vallée de l'Azin

Orléans
Chemin du Clos de l'Alouette
33 rue Hatton

Saint Cyr en Val
Avenue du parc Floral

Saint Jean de Braye
Parc Archimède – rue de la Burelle

Saran
Zone d'activités de Montaran – rue Marcel Paul

Horaires :

lundi 14h - 18h30 ;
du mardi au vendredi 10h - 12h et 14h - 18h30

samedi de 9h - 12h et 14h - 18h30
(accès refusé aux professionnels l'après-midi)

dimanche de 9h à 13h
(accès refusé aux professionnels)

Fermeture les jours fériés.

L'AgglO **vous aide à réduire vos déchets**

Le meilleur déchet est cependant celui que l'on ne produit pas !

L'AgglO met en œuvre une politique très active d'information et de prévention, afin de sensibiliser les usagers à la croissance permanente de la production de déchets et les inciter à réduire leurs déchets ménagers en consommant autrement (formation sur le compostage, animations dans les établissements scolaires, mise en ligne d'un annuaire du réemploi...).

Pour plus d'infos, inscrivez-vous à la newsletter déchets **http://newsletters.agglo-orleans.fr.**

Consultez l'annuaire du réemploi ! Réparer, réutiliser, revendre, donner, louer... : 350 acteurs locaux à votre disposition sur

www.agglo-orleans.fr

Information déchets : 02 38 56 90 00

L'AgglO traite vos eaux usées

L'AgglO assure le traitement des eaux usées et eaux pluviales et gère **7 stations de traitement des eaux usées** sur le territoire de l'agglomération orléanaise.

Pour prévenir le risque d'inondation, l'AgglO aménage également **des bassins d'orage** qui retiennent le surplus d'eau en cas de fortes pluies.

Le saviez-vous ?

2000 km de réseau d'assainissement sont entretenus chaque année par les services de l'AgglO.

2 nouvelles stations de traitement des eaux usées

L'île Arrault :

La nouvelle station de l'Ile Arrault, qui sera mise en eau au printemps 2012, assurera le traitement des eaux usées de 95.000 équivalents / habitants. Répondant aux normes haute qualité environnementale, elle rejettera en Loire une eau d'une qualité dite « de baignade », sans produire de nuisances olfactives, ni sonores. De plus, son architecture ambitieuse lui permet de s'intégrer parfaitement dans son environnement ligérien.

Orléans la Source :

Reconstruite récemment, la STEP d'Orléans La Source, mise en eau le 26 juin 2009, assure le traitement des eaux de 90 000 EH*. L'architecture innovante et les aménagements paysagers du site lui permettant de se fondre dans le paysage du Parc Floral.

Les autres stations :

La Chapelle Saint-Mesmin, Chécy, Marigny les Usages, Chanteau La Treille et Chanteau Le Berceau.

EH* : Eaux usées produites par un habitant moyen et traitées par la station

Groupement DEGREMONT / SAS / SUEZ / CHARPENTIER

L'AgglO gère l'accueil des gens du voyage

L'AgglO aménage des terrains d'accueil pour les gens du voyage et en assure la gestion et l'entretien. Aujourd'hui, l'AgglO dispose de **5 aires d'accueil aménagées** : Orléans la Source, Chécy, Ingré, Fleury les Aubrais et Saran, pour un total de **133 emplacements.**

L'AgglO développe en complément de **l'habitat adapté pour permettre la sédentarisation des gens du voyage.** L'objectif est ainsi de prendre en compte l'évolution des modes de vie des voyageurs locaux et de proposer des solutions adaptées aux besoins des familles. L'AgglO travaille ainsi en lien étroit avec les bailleurs et l'Association Départementale Action pour les Gens du Voyage (ADAGV) pour développer de « l'habitat adapté » sur les 22 communes : terrains familiaux aménagés avec pièce unique, terrain privé avec bâti léger, habitat classique avec la possibilité d'abri caravane.

L'AgglO **réalise des chantiers de voirie et d'aménagement**

L'AgglO aménage et embellit les entrées de ville et les principales voiries de contournement dans l'agglomération orléanaise. Elle réalise également des travaux d'entretien des voiries relevant de sa compétence et de certains ponts. Enfin, elle contribue à l'entretien de la signalisation tricolore, de l'éclairage fonctionnel, du jalonnement...

Réaménagement de la RD 2020 Sud : un nouveau boulevard urbain

L'AgglO requalifie la RD2020 Sud. Ce projet redessine un boulevard urbain et paysager qui apaisera la circulation automobile, permet de rétablir un lien entre les quartiers aujourd'hui séparés par une route départementale et offrira aux habitants des espaces verts et un plateau partagé piétons-cycles de part et d'autre de la voie.

Cabinet Merlin Ingénieurs conseil – traitvert paysage et urbanisme, AARTILL éclairagiste

Préserver notre identité ligérienne

L'AgglO poursuit la mise en œuvre de Loire Trame Verte qui a pour objectifs de permettre à chacun de retrouver et préserver l'identité ligérienne de notre territoire et d'encourager un renouveau des usages en lien avec la Loire.

Aménagement des quais de Loire, un air de campagne en ville

Au cœur du projet Loire-Trame Verte, l'AgglO aménage les quais de Loire aux portes du centre historique d'Orléans. Dans la continuité du réaménagement des quais d'Orléans entre le pont George V et le pont Thinat et de la réouverture du Canal d'Orléans, l'AgglO lance l'aménagement du Quai du Roi. La rénovation des quais offrira aux habitants dès l'été 2013 de nouveaux espaces de détente et de balades familiales en bords de Loire et du Loiret.

Agence HYL, Arnaud Yver, IOSIS, ISL, COSIL

L'AgglO a également aménagé 22 km de pistes praticables le long des rives nord et sud du fleuve, dans la continuité de l'itinéraire Loire à vélo. Elle aménage également de nombreux cheminements piétonniers en bords de Loire.

L'AgglO **améliore l'habitat public et privé**

En matière d'habitat, l'AgglO gère pour le compte de l'Etat (délégation des aides à la pierre) les aides financières pour soutenir et développer le parc de logements public et privé.

L'AgglO soutient la construction de logements sociaux, en lien étroit avec les bailleurs sociaux, les communes et les constructeurs.

L'AgglO propose également des aides pour améliorer l'habitat privé, au travers de la mise en œuvre d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH). Ce dispositif encourage les propriétaires occupants et bailleurs à rénover leur logement. Il propose un accompagnement gratuit et personnalisé par une équipe de spécialistes et des aides financières allant jusqu'à 70% du montant HT des travaux (subventions - sous conditions - de l'Anah, de l'AgglO et de la Région Centre).

Informations
www.agglo-orleans.fr

Vous recherchez un logement social dans l'agglomération orléanaise ?

La Maison de l'Habitat vous accompagne dans vos démarches. Elle vous accueille le lundi de 14h à 18h et du mardi au vendredi de 10h à 18h (sans interruption).

16 rue Jeanne d'Arc à Orléans
Tél : 02 38 68 10 40

L'AgglO **favorise l'insertion par l'emploi**

Pour un retour durable vers l'emploi

L'AgglO mène **une politique active d'accompagnement des personnes en difficulté économique.** Les équipes du service Insertion par l'emploi de l'AgglO (le PLIE) accueillent toute personne en difficulté économique à la Maison de l'Emploi et les accompagnent vers un retour durable vers l'emploi.

Plan Local d'Insertion et de l'Emploi (PLIE)
Maison de l'Emploi
2 avenue Montesquieu
45100 Orléans

Informations et prise de rendez-vous :
02 38 24 00 81
ou 02 38 24 00 82

L'AgglO apporte aussi son soutien aux associations et aux entreprises d'insertion, organise et finance des chantiers de formation et d'insertion, en lien avec les communes et ses partenaires locaux.

Pour consulter le guide de l'insertion :
www.agglo-orleans.fr

les 22 communes de l'AgglO

BOIGNY SUR BIONNE

MAIRE : Michèle FOULIARD
Hôtel de Ville : 3, rue de Verdun - B.P. 9
45760 Boigny sur Bionne
tél. : 02 38 75 21 32
fax : 02 38 75 28 01
www.boignysurbionne.fr

BOU

MAIRE : Nicole WOJCIK
Hôtel de Ville : 8, rue du Bourg
45430 BOU
tél. : 02 38 58 15 65
fax : 02 38 58 15 12
www.mairiedebou.fr

CHANTEAU

MAIRE : Jean-Pierre LEIZOUR
Hôtel de Ville : Route d'Orléans
45400 CHANTEAU
tél. : 02 38 75 00 59
fax : 02 38 75 13 80
www.chanteau.fr

CHECY

MAIRE : Jean-Vincent VALLIES
Hôtel de Ville : 11, place du Cloître
45430 Chécy
téléphone : 02 38 46 60 60
fax : 02 38 46 60 61
www.checy.fr

COMBLEUX

Maire : Jacques BIE
Hôtel de Ville : Rue du Cas Rouge
45800 COMBLEUX
tél. : 02 38 55 11 13
fax : 02 38 21 64 84
www.combleux.fr

FLEURY LES AUBRAIS

MAIRE : Pierre BAUCHET
Hôtel de Ville : 7, place de la République
45400 Fleury les Aubrais
tél. : 02 38 71 93 93
fax : 02 38 71 93 97
www.fleurylesaubrais.fr

INGRÉ

MAIRE : Christian DUMAS
Hôtel de Ville : 14, Place de la Mairie
45140 INGRE
tél. : 02 38 22 85 22
fax : 02 38 88 15 46
www.ingre.fr

LA CHAPELLE SAINT MESMIN

MAIRE : Nicolas BONNEAU
Hôtel de Ville : 2, rue du Château
45380 La Chapelle St Mesmin
téléphone : 02 38 22 34 54
fax : 02 38 88 32 99
www.ville-lachapellesaintmesmin.fr

MARDIÉ

MAIRE : Christian THOMAS
Hôtel de ville : 105, rue Maurice Robillard
45430 Mardié
tél. : 02 38 46 69 69
fax : 02 38 46 69 68
www.ville-mardie.fr

MARIGNY LES USAGES

MAIRE : Eric ARCHENAULT
Hôtel de Ville : Place de l'Eglise
45760 Marigny les Usages
téléphone : 02 38 75 04 15
fax : 02 38 75 08 60
www.marignylesusages.fr

OLIVET

MAIRE : Hugues SAURY
Hôtel de Ville : 283, rue du Général de Gaulle
B.P. 129 - 45161 OLIVET CEDEX
tél. : 02 38 69 83 00
fax : 02 38 69 83 09
www.ville-olivet.fr

ORLÉANS

MAIRE : Serge GROUARD
Hôtel de Ville : Place de l'Etape
45040 Orléans Cédex 1
tél. : 02 38 79 22 22
fax : 02 38 79 20 11
www.ville-orleans.fr

ORMES

Maire : Alain TOUCHARD
Hotel de ville : 147 route Nationale
45140 ORMES
tél. 02 38 70 85 20
fax : 02 38 74 72 76
www.ville-ormes.fr

SAINT CYR EN VAL

MAIRE : Christian BRAUX
Hôtel de Ville : 14, rue du 11 Novembre 1918
45590 St Cyr en Val
tél. : 02 38 76 20 20
fax : 02 38 76 49 61 et 02 38 76 66 28
www.mairie-saintcyrenval.fr

SAINT DENIS EN VAL

MAIRE : Jacques MARTINET
Hôtel de Ville : 60, rue de St Denis
B.P. 25 - 45560 St Denis en Val
tél. : 02 38 76 70 34
fax : 02 38 76 71 25
www.saintdenisenval.com

SAINT HILAIRE SAINT MESMIN

MAIRE : Christian OLIVE
Hôtel de Ville : 494, route d'Orléans
45160 St Hilaire St Mesmin
tél. : 02 38 76 30 24
fax : 02 38 76 33 94
www.saint-hilaire-saint-mesmin.fr

SAINT JEAN DE LA RUELLE

MAIRE : Christophe CHAILLOU
Hôtel de Ville : 71, rue Charles Beauhaire
45140 St Jean de la Ruelle
tél. : 02 38 79 33 00
fax : 02 38 79 33 62
www.ville-saintjeandelaruelle.fr

SAINT JEAN LE BLANC

MAIRE : Jackie ZINSIUS
Hôtel de Ville : Place de l'Eglise
45650 St Jean le Blanc
tél. : 02 38 66 39 61
fax : 02 38 56 62 94
www.saintjeanleblanc.com

SAINT JEAN DE BRAYE

MAIRE : David THIBERGE
Hôtel de Ville : 43, rue de la Mairie
B.P. 90009 - 45801 St Jean de Braye Cédex
tél. : 02 38 52 40 40
fax : 02 38 52 40 73
www.saintjeandebraye.fr

SAINT PRYVE SAINT MESMIN

MAIRE : Thierry COUSIN
Hôtel de Ville : 215, route de St Mesmin
45750 St Pryvé St Mesmin
tél. : 02 38 22 63 63
fax : 02 38 22 63 70 ou 02 38 22 20 56
www.saint-pryve.com

SARAN

MAIRE : Maryvonne HAUTIN
Hôtel de Ville : Place de la Liberté
45770 SARAN
tél. : 02 38 80 34 00
fax : 02 38 80 34 30
www.ville-saran.fr

SEMOY

MAIRE : Pierre ODY
Hôtel de Ville : Place François Mitterrand
45400 SEMOY
tél. : 02 38 61 96 00
fax : 02 38 83 75 04
www.ville-semoy.fr

Plus d'informations sur l'AgglO

www.agglo-orleans.fr

L'AgglO est également présente sur smartphone : une application téléchargeable gratuitement sur App-Store et sur Android Market (> AgglO)

Vous pouvez suivre l'actualité vidéo de l'AgglO sur son blog :
www.blog-orleans-valdeloire.com
ou sur sa page Facebook (> Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire)

Entreprendre sur l'agglomération orléanaise ?
www.orleans-valdeloire-business.com

Des informations sur le chantier de la 2nde ligne de tram ?
www.cleo.agglo-orleans.fr
ou numéro indigo : 0 825 015 045

Rendez-vous au point info tram
48, rue Jeanne d'Arc à Orléans
Du lundi au samedi de 10h à 13h et de 14h à 18h

Se déplacer sur Orléans Val de Loire ?
Réseau bus/tram TAO :
www.reseau-tao.fr

Service de location courte durée Vélo'+ :
www.agglo-veloplus.fr

On tchate ?

L'AgglO propose à ses administrés un rendez-vous mensuel sur Internet, le Tchat Citoyen, pour échanger en direct avec le Président de l'AgglO.

Rendez-vous sur
www.agglo-orleans.fr

L'AGGLO
Orléans Val de Loire

www.agglo-orleans.fr

Communauté d'agglomération
Orléans Val de Loire,
Espace Saint Marc, 5 place du 6 juin 1944,
BP 95 801 Orléans Cedex 1
tél. 02 38 78 75 75 • fax 02 38 78 76 00

Crédit photos : Agglo, Géraldine Aresteanu, Yannick Brossard,
Didier Deporter, Jean Dubrana, Benoit Voisin
com' sur un nuage 02 38 63 97 01